

IN MEMORIAM
MICHEL VILLEY

El 24 de julio de 1988 falleció en París el eminente filósofo del derecho Prof. Michel Villey. Para honrar su memoria y sin perjuicio del justo homenaje que la revista "Persona y Derecho" organice más adelante, transcribimos a continuación el discurso que en su honor pronunció el Decano de la Facultad de Derecho de la Universidad de Ginebra, Prof. Alfred Dufour, al serle conferido el doctorado honoris causa por dicha Universidad el 8 de junio del mismo año.

Le professeur Michel Villey est né en 1914 à Caen.

Fils de l'éminent historien et critique littéraire seiziémiste Pierre Villey et petit-fils du philosophe spiritualiste Emile Boutroux, il sera à la fois historien et philosophe, mais en une période de bouleversements socio-juridiques comme l'entre deux guerres il sera historien et philosophe du droit. Elève d'Halphen, de Petot et de Le Bras, Michel Villey sera d'abord en fait *historien du droit*. Après des études de lettres et de droit à Caen, lauréat en 1934 du Concours général des Facultés de Droit, il entreprend en effet d'abord une thèse d'histoire du droit sur La Croisade, au titre révélateur "Essai sur la formation d'une théorie juridique", qu'il soutiendra en 1942. C'est alors pendant ses recherches qu'il noue



ses premiers contacts avec Genève, à travers la recontre à Paris d'un autre historien des Croisades, le regretté Paul Rousset.

Sa thèse d'histoire du droit couronnée, et par la Faculté de Droit de Paris et par l'Académie française, Michel Villey poursuit d'un pas ferme la voie royale de la carrière académique: ce seront ainsi l'agrégation en 1945 et la Faculté de Droit: Nancy, Saïgon, enfin Strasbourg. Et c'est alors à Strasbourg, où il enseignera jusqu'en 1961, que Michel Villey s'orientera décidément vers la philosophie du droit.

Se succèdent alors les désormais classiques *Leçons d'histoire de la philosophie du droit*, puis la nouvelle série des *Archives de philosophie du droit*, dont il sera la cheville ouvrière de 1953 à 1985, enfin la nomination, en 1961, à la Faculté de Droit de l'Université de Paris-Panthéon, où il illustrera jusqu'en 1985 la chaire d'histoire de la philosophie du droit par un enseignement au rayonnement international. C'est que sur le *plan scientifique*, le professeur Michel Villey apparaît comme le maître d'oeuvre de trois grands monuments.

Il est d'abord au premier chef l'auteur d'une *oeuvre considérable*, relevant à la fois de l'histoire et de la philosophie du Droit et il englobera dans sa réflexion critique tous les domaines du droit, du droit de la famille au droit pénal et de la propriété aux Droits de l'Homme, en passant par le droit de la responsabilité et celui des contrats.

Le professeur Villey est ensuite le "spiritus rector" d'une revue scientifique mondialement connue: les *Archives de Philosophie du Droit* dont il a été le rédacteur en chef pendant plus de 30 ans et qu'il a ouverte à tous les courants de la pensée juridique.

C'est enfin que le professeur Michel Villey est à l'origine le "Venerabilis inceptor" d'une véritable *institution*: à savoir le *Centre de Philosophie du Droit* de l'Université de Paris II, dont les séminaires rassemblent depuis de nombreuses années des représentants de tous les horizons du paysage de la réflexion juridique contemporaine. Le professeur Villey n'a cependant

jamais entendu être un "rassembleur" avant l'heure. Sa pensée est au contraire de celles qui provoquent, voire de celles qui divisent. Et ceci pour trois raisons:

Il s'agit d'abord d'une pensée qui souligne l'*étroite solidarité* existant entre le Droit et l'histoire intellectuelle de l'Occident:

"La clef de l'histoire du Droit, écrit Michel Villey, dans ses *Leçons d'histoire de la philosophie du droit* dès 1957, est l'histoire de la philosophie". "La réflexion philosophique, écrit-il par ailleurs, est l'instrument irremplaçable du progrès du Droit".

Il s'agit ensuite d'une *critique radicale de la pensée juridique moderne*, qui en stigmatise notamment l'individualisme et le volontarisme, qui seraient directement à l'origine des totalitarismes contemporains.

Venant de l'auteur d'une thèse sur la Croisade, on pourrait imaginer que cette critique radicale de la pensée juridique moderne procède d'une philosophie chrétienne, voire d'une théologie chrétienne du Droit de type sacral-intégriste.

Tout au contraire -troisième trait de sa pensée- cette critique procède d'un *modèle laïc*, qui constitue la clef de la pensée du professeur Michel Villey: il s'agit de la philosophie du droit naturel classique d'Aristote et de St Thomas d'Aquin, qui conçoit le Droit comme l'art de déterminer ce qui revient à chacun selon les lumières de la seule raison. L'originalité comme la fermeté de ces positions n'empêchent pas l'homme de conviction qu'est le professeur Michel Villey d'être l'homme du dialogue et de l'échange ainsi que l'ont montré notamment d'une part ses fonctions au Présidium de l'Association internationale de philosophie du Droit, d'autre part les relations établies entre le Centre de philosophie du Droit qu'il a créé à Paris II et les différentes unités de la Faculté de Droit de Genève vouées à la théorie comme à l'histoire du Droit.

Dès lors, ce n'est pas seulement l'un des plus illustres philosophes du Droit de langue française que la Faculté de Droit entend honorer aujourd'hui, c'est aussi un de ses amis français,

représentant d'une conception classique des rapports entre le Droit, l'histoire et la philosophie, proche de celle de l'Humanisme juridique qui fit jadis la gloire de l'Auditoire genevois de Droit.

ALFRED DUFOUR

Doyen de la Faculté de Droit
de Genève

